
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2016

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION : Commune de **SAINT LEONARD** (Département de la Seine-Maritime – Communauté d'Agglomération de Fécamp Caux Littoral)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 avril 2016 – Sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelles cadastrées section AK n°s 152, 215, 217 et 301 pour une contenance de 20 576 m².

PLU : **Zone Ub** (vocation habitat, commerce, équipements et activités de faibles nuisances) et **Zone Ns** (zone naturelle stricte et forestière qui comprend les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger. Seuls les aménagements publics sont autorisés)

PROJET : Projet de construction d'une salle polyvalente

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **20 octobre 2016 – Avis favorable**

PROPRIÉTAIRE : Société EIFFAGE

ÉVALUATION DOMANIALE : 18 avril 2016
Zone Ub : 12 €/m² - Zone Ns : 5€/m²

IMPUTATION : **Compte n° 960 407 – SAINT LEONARD "Salle polyvalente"**
Enveloppe projet : 192 000 € - Dotation Villes et territoires ruraux

ROUEN le 16 novembre 2016

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,


Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL